

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2017

Présidence : Madame Evelyne GIRARDIN  
Présents : Mesdames Claudine BAUDET, Isabelle CAHAIGNE, Muriel DEROOSE-DEBAS, Laurence GUERRY, Anne-Marie HAMEL, Colette LEVILAIN et Messieurs Jean-Claude BERTRAND, Patrick FRANCOIS, Hubert LENAIN, Martial MOLLET, Pascal POTIER, Bernard POTTIER, Fabien ROELENS, Marc VERRIER  
Nathalie DESTIGNY, secrétaire de mairie

Absent non excusé : Néant  
Absent excusé : Néant  
Secrétaire de séance : Claudine BAUDET

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Madame Evelyne GIRARDIN, maire

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 21 mars 2017
2. Approbation du compte rendu du 6 avril 2017
3. Délibération relative à l'installation d'une antenne dans la zone d'activités par la société FREE
4. Délibération pour l'octroi de subventions aux associations
5. Délibération pour la demande de subvention au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) pour les travaux du cimetière
6. Astreintes des agents communaux : délibération pour la révision de la mise en œuvre de celles-ci.
7. Informations intercommunales et communales
8. Questions diverses
9. Agenda

#### **1. Approbation du compte rendu du 21 mars 2017**

Le compte rendu de la réunion du 21 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Approbation du compte rendu du 6 avril 2017**

Le compte rendu de la réunion du 6 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **3. Délibération relative à l'installation d'une antenne dans la zone d'activités par la Société FREE**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de la société FREE Mobile relatif à l'implantation d'une antenne relais dans la zone d'activités rue de l'Europe pour contribuer à la couverture de la commune de SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE.

La surface concernée par l'implantation de l'équipement sera située sur la parcelle AB 130 ; sa superficie sera d'environ 24 m<sup>2</sup>.

L'opération d'installation nécessite l'engagement de chacune des parties (la commune et la société FREE) par la signature d'un contrat de bail.

Le bail sera consenti pour une durée de 12 années entières et consécutives. En application de l'article 5 des conditions générales de bail, le loyer annuel toutes charges incluses sera de 6 000.00 €, montant global et forfaitaire. Il sera réévalué chaque année en fonction de l'indice de Référence des Loyers publié par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** (15 voix pour) la société FREE Mobile à procéder à l'implantation de l'antenne relais
- **AUTORISE** (15 voix pour) Madame le Maire à signer le contrat de bail avec la société FREE Mobile

#### **4. Délibération pour l'octroi de subventions aux associations**

Madame le Maire présente au conseil municipal les différentes demandes de subventions reçues à ce jour et rappelle la somme votée au budget 2017, à savoir 1 500,00 €.

Après délibération, les membres du conseil décident (15 voix pour) d'attribuer aux associations :

	<b>Somme allouée</b>
Association des Parents d'Elèves Leucamartinois	150,00 €
Association des Anciens Combattants de SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE et SAINT-JEAN-DE-LIVET	100,00 €
Coopérative scolaire – Animation de Noël	600,00 €
Refuge Animal Augeron	644,80 €

#### **5. Délibération pour la demande de subvention au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) pour les travaux du cimetière**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'investissements pour le cimetière, à savoir :

L'achat et l'installation d'un columbarium 8 cases, au prix de \_\_\_\_\_ 4 275,00 € H.T.  
L'achat et l'installation de 10 cavurnes, au prix de \_\_\_\_\_ 2 650,00 € H.T.  
L'aménagement du jardin du souvenir au prix de \_\_\_\_\_ 2 366,67 € H.T.  
La fourniture et la pose d'un pupitre pour inscription des dispersions  
des cendres au prix de \_\_\_\_\_ 1 875,00 € H.T.

**Soit un total d'investissements de 11 166,67 € H.T.**

Ayant entendu l'exposé et conscient de la nécessité de répondre à la demande en matière de funérailles, le conseil municipal (15 voix pour)

**DONNE** un avis favorable pour les investissements et l'aménagement dans le cimetière

**DIT** que la dépense d'investissement est inscrite au budget primitif de 2017

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès de Conseil Départemental du Calvados, une subvention au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales et la mandate pour la signature de tous les documents nécessaires à l'instruction du dossier.

## **6. Astreintes des agents communaux : délibération pour la révision de la mise en œuvre de celles-ci**

Madame le Maire rappelle quelques principes relatifs à l'astreinte (Définition, mise en œuvre, ...)

Depuis plusieurs mandats (années 1990) les agents techniques en charge de l'entretien de la voirie et des espaces verts perçoivent une indemnité d'astreintes.

A ce jour, pour l'indemnité d'astreinte : il est versé à chaque agent concerné tous les mois une indemnité de 109,28 €.

A ce jour, concernant l'intervention des agents en dehors de leurs horaires de travail habituels : seul un agent est amené à intervenir que très ponctuellement à l'occasion de la saison hivernale (passage de la lame en cas de neige et salage en cas de verglas.)

Il est proposé aux membres du conseil de revoir le système actuel.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide (15 voix pour) :

- De supprimer le versement de l'astreinte tous les mois.
- De reprendre le sujet en septembre 2017 afin de définir les astreintes en période hivernale.

## **7. Informations intercommunales et communales**

### **INFORMATIONS INTERCOMMUNALES**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : Beaucoup moins d'informations du fait qu'il n'existe plus l'instance « Bureau des maires ». Les rencontres se font entre président et vice-présidents.

De nouveaux bureaux sont installés rue au char dans les anciens locaux de la CCI.

Pour la commission environnement : 4 délégués qui prennent en charge :

- La gestion de l'eau
- La gestion des déchets
- L'entretien des haies et de la voirie communautaire
- Le plan climat-air-énergie

Vote du budget :

- En fonctionnement : 42 000 000 €
- En investissement : 20 000 000 €

Des discussions pour intégrer des communes de la communauté de communes de Cambremer sont toujours en cours.

Des newsletters sont adressées régulièrement par la communauté d'agglomération. Une communication en est faite aux conseillers municipaux.

### **INFORMATIONS COMMUNALES**

LOTISSEMENT : La demande de permis d'aménager a été déposée le 27 avril au service instructeur. Le délai d'instruction est de 3 mois. Concernant le prix, la négociation a abouti à la vente du terrain pour 35 000 €. Le notaire de la commune pense qu'il sera difficile d'obtenir plus. La signature de la vente pourrait intervenir en fin d'année.

Il faut réfléchir à la communication autour de ce dossier pour la vente des parcelles, mais également à destination des riverains.

COMMISSION ECOLE : Pour le vidéoprojecteur un second devis a été demandé ; il est beaucoup plus élevé que le premier. Le conseil souhaite un 3<sup>ème</sup> devis.

La clôture de l'école doit être réparée. A voir avec la commission Travaux.

La nouvelle organisation du temps scolaire pour l'année 2017/2018 a été validée par l'Inspection Académique : 4 fois  $\frac{3}{4}$  heure le lundi-mardi-jeudi et vendredi en fin de journée de 15h45 à 16h30.

DEMARCHAGE A DOMICILE : Une société prend contact avec les Leucamartinois pour diagnostiquer l'installation électrique et la compatibilité du tableau électrique avec le prochain compteur LINKY qui sera installé par ENEDIS (anciennement ERDF). Il n'y a aucune obligation pour les habitants de la commune de recevoir ces personnes.

ILLUMINATIONS DE NOËL : Un nouveau contrat va être passé avec la société LUNIX pour une durée de 5 ans. L'allumage des illuminations ne devra pas intervenir après le 9/10 décembre.

REFUGE ANIMAL AUGERON : Au cours de la réunion fin mars 2017, un compte rendu des activités du refuge a été présenté. Constat : de plus en plus de chiens abandonnés, de plus en plus de chiens maltraités et de plus en plus de chiens de catégorie 1. Ces chiens doivent être déclarés et stérilisés depuis 2003 ; ils ne peuvent plus être adoptés. La commune a acheté un lecteur de puce pour faciliter nos démarches lorsqu'un animal erre sur la commune.

CONTROLE DE LA SOCIETE APAVE : pour les bâtiments communaux : mairie, école, salle des fêtes et atelier, les installations électriques seront contrôlées les 23 et 24 mai 2017.

CONCERNANT LES DEPENSES : les trottoirs de la route de Livarot se dégradent. Le plafond du bureau du maire s'écroule. Le matériel vieillit et un certain nombre d'interventions est nécessaire : tracteur ISEKI, radiateur du tracteur à changer, ...

CONCERNANT LE BUDGET : le montant de la dotation de fonctionnement est connu 79 000 € (au budget inscription de la somme de 85 000 €)

LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) : la commission s'est réunie le 25 avril 2017 en présence cette année d'un agent du service des impôts. Rien de particulier n'est à noter cette année.

LA PROMENADE « NATURE » : Très peu de participants. Il semble opportun de repenser l'évènement pour l'année prochaine.

APRES-MIDI RECREATIVE COMMISSION JEUNESSE ET ACSEL : Vif succès de cet après-midi du 19 avril. Présence de 52 enfants.

SALLE DELEPINE : Plusieurs problèmes ont eu lieu lors de la location de salle par l'ACSEL du 25 mars 2017 : problème avec le lave-vaisselle, problème électrique dans les sanitaires. Nous verrons comment dédommager l'association. Il est cependant regrettable que des remarques « très désagréables » soient portées au compte rendu de l'ACSEL.

LA SOUS-PREFECTURE DE LISIEUX : fermera définitivement ses portes au public le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

MAISON DES SERVICES PUBLICS : le service débutera dans les locaux de La Poste au mois de Juin.

## **8. Questions diverses**

néant

## 9. Agenda

- Cérémonie du lundi 8 mai 2017 : 10h30 à l'église de SAINT MARTIN DE LA LIEUE, 11h15 dépôt de gerbe aux monuments aux morts de SAINT MARTIN DE LA LIEUE
- Messe de l'Ascension : le jeudi 25 mai 2017 à l'église de SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE
- Conseil municipal : le 6 juin
- Elections législatives : les 11 et 18 juin
- Conseil d'Ecole : le 22 juin
- Voyage de la commission action sociale : le 24 juin 2017
- Kermesse de l'école / l'APEL / l'ACSEL : le 25 juin 2017

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Evelyne GIRARDIN lève la séance du conseil à 23h00.

Le Maire,  
Evelyne GIRARDIN

1<sup>er</sup> Adjoint  
Claudine BAUDET

2<sup>ème</sup> Adjoint  
Hubert LENAIN

3<sup>ème</sup> Adjoint  
Colette LEVILAIN

Jean-Claude BERTRAND

Isabelle CAHAIGNE

Muriel DEROOSE DEBAS

Patrick FRANCOIS

Laurence GUERRY

Anne-Marie HAMEL

Martial MOLLET

Pascal POTIER

Bernard POTTIER

Fabien ROELENS

Marc VERRIER